

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

N° VILLE_2023DL038

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : CORBAS MAISON DE SANTÉ - Vote du budget 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Alexandre DIOT (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le budget primitif 2023 qui vous est présenté, a été élaboré selon la méthodologie habituelle qui consiste à :

- estimer les recettes et les dépenses prévues pour l'année civile au regard des besoins de l'année et des dépenses émises les exercices précédents,
- prendre en compte le résultat de l'année antérieure,
- intégrer les reports (ou restes à réaliser) de l'année 2022.

Le budget que nous allons examiner, a été réalisé en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire du 09 mars 2023 et de la nomenclature M57.

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA, le budget est présenté hors taxe. Les opérations que la commune effectue au titre de la TVA sont considérées comme des opérations d'ordre. Elles ne doivent donc pas figurer dans les comptes budgétaires de la ville mais seulement dans les comptes de tiers (compte 445).

Le budget primitif du budget annexe « Corbas maison de santé » s'équilibre globalement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	952 310,31 €	952 310,31 €

FONCTIONNEMENT	48 910,00 €	48 910,00 €
TOTAL	1 001 220,31 €	1 001 220,31 €

La section d'investissement est constituée :

- en recettes :
 - de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour 192 515,41 €,
 - de la subvention attribuée par l'État, au titre de la programmation DSIL « part exceptionnelle », pour 450 000 € pour la construction de la maison de santé pluri professionnelle,
 - des amortissements qui s'élèvent à 4 000 €,
 - des cessions de locaux et garage à hauteur de 305 794,90 € HT.
- en dépenses :
 - des coûts prévisionnels de fin de construction pour 721 709,04 €,
 - de l'acquisition de matériel divers pour 15 000,00 €,
 - du remboursement partiel de l'avance versée par le budget principal pour 215 601,27 €.

La section de fonctionnement prévoit :

- en recettes :
 - d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA à hauteur de 10,00 €.
 - des revenus de l'immeuble (loyers et charges) pour 48 900,00 €
- en dépenses :
 - le report du résultat déficitaire de fonctionnement à hauteur de 0,50 €
 - d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA pour 10,00 €,
 - des dotations aux amortissements pour 4 000,00 €,
 - des charges à caractère générale, principalement des frais de copropriété, qui s'élèvent à 44 899,50 €.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 mars 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le budget annexe 2023 «Corbas maison de santé» arrêté et équilibré en dépenses et en recettes à 1 001 220,31 € HT.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50%

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT
Benoit ERA
CLASS
Sandra GAUSSUIN-
PISKULA
Guillaume BOUCHARLAT
Lilian
MORINONGhislaine ARCARO

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL038-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,